

Votre interlocuteur

Mme Mélanie RAVIER

RVR PATRIMOINE

melanie.ravier@rvr-patrimoine.fr



RVR
PATRIMOINE

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

Mme RAVIER Mélanie

RVR PATRIMOINE

27 Rue Clément Marot
25000 BESANCON

Téléphone :

Email : melanie.ravier@rvr-patrimoine.fr

INFORMATIONS

L'Entreprise :

Nom ou dénomination sociale : RVR

Siège social : 470 Promenade des anglais, 06200 Nice.

Etablissement secondaire :

■ 27A Rue Clément Marot, 25000 Besançon.

SIREN : 917475790

NAF/APE : 66.22Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Madame Mélanie RAVIER pour la gestion de la relation client, le conseil patrimonial, ainsi que le suivi et la prospection.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale puis archivées cinq ans à la fin de cette dernière. Elles sont destinées à assurer au mieux nos prestations de conseil.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Madame Mélanie RAVIER, gérante du cabinet, par le biais d'un courriel à l'adresse suivante : contact@rvr-patrimoine.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Conseiller en investissements financiers

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°24007326

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseillère (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AON Assurances, 31-25 Rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15.

Numéros de polices : 7400026945.

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissements Financiers	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CEDRUS PARTNERS	Partenaire	Convention de distribution	Commissions
FINANC'ILE	Partenaire	Convention de distribution	Commissions
KJD CAPITAL	Partenaire	Convention de distribution	Commissions
PRAEMIA REIM	Partenaire	Convention de distribution	Commissions
WALLY	Partenaire	Convention de distribution	Commissions

Courtier

Votre courtière en assurance est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 24007326.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

COA (Courtier en Opération d'Assurance et de réassurance) : catégorie B.

Niveau de conseil susceptible d'être fourni : 1.

L'activité de COA est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°24007326

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseillère (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AON Assurances, 31-25 Rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15.

Numéros de polices : 7400026945.

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage en opérations d'assurance et de réassurance	-€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AFI ESCA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
AFI ESCA PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SUISSCOURTAGE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ALPTIS	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
APRIL	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ENTORIA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ERES	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
METLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
MMA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
PRIMONIAL	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SIMULASSUR	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SURAVENIR	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SWISSLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
UAF LIFE PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 24007326.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

COBSP (Courtière en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie B.

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : la recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.

Le client peut se voir appliquer des frais pour la rémunération de ce service non-indépendant au sens de la réglementation, et ce, dans la limite de 2% des montants empruntés et/ou renégociés.

N° ORIAS : N°24007326

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AON Assurances, 31-25 Rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15.

Numéros de polices : 7400026945.

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement	-€	115 000€

Agent immobilier

MME Mélanie RAVIER est titulaire et garante de la carte professionnelle n° CPI 7002 2024 000 000 001, délivrée par la CCI Saône-Doubs, pour le compte de la société RVR, dans le cadre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Carte T : N°CPI 7002 2024 000 000 001

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AON Assurances, 31-25 Rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15.

Numéros de polices : 7400026945.

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce	110 000€	110 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CATELLA	Promoteur	Mandat	Commissions
CONSULTIM	Promoteur	Mandat	Commissions
GROUPE CARRERE	Promoteur	Mandat	Commissions
KAUFMAN AND BROAD	Promoteur	Mandat	Commissions
LA REFERENCE PIERRE	Promoteur	Mandat	Commissions
LL PRESTIGE IMMOBILIER	Promoteur	Mandat	Commissions
CAP WEST	Promoteur	Mandat	Commissions
FONTANEL PROMOTION	Promoteur	Mandat	Commissions
FRANCOIS PREMIER	Promoteur	Mandat	Commissions
GREENCITY	Promoteur	Mandat	Commissions
GROUPE CAILLEAU	Promoteur	Mandat	Commissions
GROUPE CONFIANCE	Promoteur	Mandat	Commissions
GROUPE FLOT	Promoteur	Mandat	Commissions
LP PROMOTION	Promoteur	Mandat	Commissions
REVENU PIERRE	Promoteur	Mandat	Commissions

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de son envoi pour y répondre.

Saisir un médiateur :

Vous pouvez, en second lieu, saisir gratuitement le médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

I – Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi – 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II – Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF : M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation – ANM Conso – 25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS. Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

PRESTATION DE CONSEIL NON-INDEPENDANT

Au titre de son activité d'intermédiaire en assurance ou réassurance, le cabinet RVR PATRIMOINE peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Autres avantages non monétaires mineurs perçus :

Le cabinet RVR PATRIMOINE peut recevoir des avantages non monétaires mineurs raisonnables, proportionnés, d'une ampleur limitant sa probabilité d'influencer ses services tels que :

- Avantage de participation à des conférences ou séminaires concernant les caractéristiques et avantages d'un service d'investissement ;
- Avantage des frais de réception ou d'évènements dont le montant est faible et raisonnable.

Ces avantages non monétaires mineurs améliorent le service aux clients et n'est pas susceptible d'engendrer de conflit d'intérêts.

Mention des différents honoraires appliqués

La mise en place d'une adhésion au cabinet RVR PATRIMOINE pour un montant annuel de 99,00€ TTC (renouvelable par tacite reconduction) couvre les frais liés à la gestion continue de votre dossier et garantit un suivi patrimonial personnalisé et de qualité. Dans notre profession, il est courant de facturer le bilan patrimonial initial en raison du temps et de l'expertise nécessaires pour analyser votre situation et formuler des recommandations adaptées. Nous avons toutefois choisi de vous offrir cette étape clé. L'adhésion annuelle permet ainsi de valoriser les heures consacrées à l'étude de votre dossier, tout en restant accessible et transparente. Point de vigilance : le montant de 99,00€ TTC au titre de votre adhésion RVR sera prélevé à la signature du prélèvement SEPA puis à chaque date d'anniversaire.

Dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier, une somme de 1 500 € peut être demandée, correspondant au mandat immobilier, et devra être réglée par virement bancaire dans un délai de 45 jours après l'authentification de l'acte immobilier par le notaire.

Dans le cadre d'une opération relative aux dispositifs relevant de la mission CIF (dispositifs suivants : GIRARDIN INDUSTRIEL, CLUB DEALS, SCPI), le cabinet peut appliquer des frais incompressibles de 1% du montant investi par le client. Cette somme est à réglée par virement bancaire dans un délai de 45 jours après la réalisation de la souscription.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil est suivie de la réalisation d'un investissement financier ou de la fourniture d'un service d'investissement, vous êtes susceptible de supporter certains coûts et frais suivants :

- Frais d'entrée sur les produits financiers (jusqu'à 4,75% du montant investi) ;
- Frais d'arbitrage (jusqu'à 1,00% du montant investi) ;
- Frais de transfert de contrats (jusqu'à 1,00% du montant investi).

Une estimation raisonnable des coûts et frais vous sera fournie avant la réalisation de l'investissement financier ou la fourniture du service d'investissement.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec sa conseillère. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,

- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Vous acceptez de recevoir la lettre d'informations du cabinet pouvant contenir des offres promotionnelles ou commerciales.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

Dans le cadre de la mission de conseil patrimonial confiée par le client, les engagements et obligations respectifs des parties sont définis comme suit :

Le Cabinet s'engage à :

- Agir dans l'intérêt exclusif du client, en toute transparence et en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Assurer un service diligent et professionnel, en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution de la mission confiée ;
- Respecter la confidentialité des informations transmises par le client ainsi que le secret professionnel, sauf accord exprès ou obligation légale imposant leur divulgation ;
- Fournir des informations claires et accessibles concernant les frais, honoraires, ainsi que les décisions ou recommandations patrimoniales prises dans le cadre de la mission ;
- Adopter une approche globale et personnalisée, prenant en compte la situation personnelle, les objectifs et l'expérience du client ;
- Recourir à des experts externes (notaires, avocats, experts-comptables, etc.) si cela est jugé nécessaire pour répondre de manière optimale aux intérêts du client, sous réserve de son accord préalable ;
- Maintenir et actualiser en permanence ses compétences, en s'adaptant aux évolutions économiques, réglementaires et techniques ;
- Respecter strictement les règles déontologiques et professionnelles, en veillant à établir une relation de confiance avec le client et les partenaires professionnels ;
- S'interdire de recevoir ou détenir des fonds ou actifs financiers en dehors des honoraires stipulés dans le cadre de cette mission.

Le Client s'engage à :

- Mettre à jour régulièrement les informations transmises et signaler tout changement important dans sa situation personnelle, patrimoniale ou fiscale pouvant influencer les recommandations du cabinet ;

- Régler les honoraires convenus dans les délais et conditions prévus par le contrat ;
- Collaborer de manière active et réactive, en répondant aux sollicitations du cabinet et en fournissant les documents nécessaires à la mission.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 – MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseillère (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : 470 Promenade des Anglais, 06200 Nice
- Par tel/ fax : 03 65 67 33 30
- Par mail : contact@rvr-patrimoine.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseillère s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amené à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

MENTIONS LÉGALES

RVR, SARL, société à responsabilité limitée au capital social de 30.000 euros, immatriculée au RCS de Vesoul sous le numéro 917 475 790, dont le siège social est situé 470 Promenade des Anglais 06200 Nice. RVR est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 24007326 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr). La société est adhérente de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI), une association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). RVR exerce les activités de conseiller en investissements financiers (CIF), courtier en assurance (COA), courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP). Elle est également titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7002 2024 000 000 001, délivrée par la CCI de Saône-Doubs, permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. RVR ne détient pas de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers. Elle est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de AON Assurances, 31-25 Rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15, sous le numéro d'adhésion 7400026945. N° de TVA intracommunautaire : FR02917475790. Code NAF/APE : 66.19B. Téléphone : 03 65 67 33 30 – contact@rvr-patrimoine.fr – <https://rvr-patrimoine.fr/>